

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Waxoyl Nettoyant pour vitres Lotus****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Produit d'épuration

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
Oberwilerstrasse 98
4015 Basel / SUISSE
Téléphone 0041-61-28177 94
Téléfax 0041-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif**Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

parfum d-LIMONENE
parfum

2.3 Autres dangers**Dangers pour la santé**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 2 / 11

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**Type de produits:**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol
	CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315
1 - <10	Propan-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Sable. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 3 / 11

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 4 / 11

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol
	CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 49 mg/m ³ , TMP 84 FT 76
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 246 mg/m ³
1 - <10	Propan-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Conc. [%]	Substance / CE VALEURS LIMITES
10- <20	2-Butoxyéthanol
	CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
	8 heures: 20 ppm, 98 mg/m ³ , H
	Court terme (15 minutes): 50 ppm, 246 mg/m ³

DNEL

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 98 mg/m ³ , 20 ppm.
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 663 mg/m ³ , 135 ppm.
	Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 89 mg/kg.
	Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 246 mg/m ³ , 50 ppm.
	Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 75 mg/kg.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 49 mg/m ³ .
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 38 mg/kg.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 123 mg/m ³ .
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 13,4 mg/kg.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 426 mg/m ³ .
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 44,5 mg/kg.
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 3,2 mg/kg.
1 - <10	Propan-2-ol, CAS: 67-63-0
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 500 mg/m ³ .
	Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 888 mg/kg bw/day.
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 26 mg/kg.
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 319 mg/kg bw/day.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 89 mg/m ³ .

PNEC

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
	soildu sol, 2,8 mg/kg.
	sédiment (Eau de mer), 3,46 mg/kg.
	sédiment (eau douce), 34,6 mg/kg.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 463 mg/l.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 5 / 11

	Eau de mer, 0,88 mg/l.
	Eau douce, 8,8 mg/l.
1 - <10	Propan-2-ol, CAS: 67-63-0
	Eau douce, 140,9 mg/l.
	Eau de mer, 140,9 mg/l.
	sédiment (eau douce), 552 mg/kg.
	sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg.
	soildu sol, 28 mg/kg.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes de protection.
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. 0,4mm caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)
Protection corporelle	Vêtement de protection.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.
Risques thermiques	aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 6 / 11

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non indispensable
Valeur du pH	6 - 8,5
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	> 80
Point d' éclair [°C]	~ 47 (aucune combustion indépendante n'entretient)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	~ 1,1 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	~ 12,0 Vol.%
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	0,98 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	> 240
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 7 / 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
	LD50, dermique, Cobayes: > 2000 mg/kg (OECD 402).
	LD50, oral, Cobayes: 1414 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 1746 mg/kg (OECD 401).
	LC0, inhalatoire (vapeur), > 3,1 mg/l/1h.
1 - <10	Propan-2-ol, CAS: 67-63-0
	LD50, dermique, Lapin: 13900 mg/kg OECD 402.
	LD50, oral, Rat: 5840 mg/kg OECD 401.
	LC50, inhalatoire, Rat: > 25 mg/l (6h) OECD 403.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Mutagenèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Toxicité sur la reproduction	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Cancérogénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	aucun

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 8 / 11

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Conc. [%]	Substance
10- <20	2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
	LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 1474 mg/l (OECD 203).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1840 mg/l (OECD 201).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 1550 mg/l (OECD 202).
	EC0, (16h), Pseudomonas putida: 700 mg/l (DIN 38412).
	NOEL, (21d), Daphnia magna: 100 mg/l (OECD 211).
	NOEL, (21d), Brachidanio rerio: > 100 mg/l.
1 - <10	Propan-2-ol, CAS: 67-63-0
	LC50, (24h), Daphnia magna: 9714 mg/l.
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 9640 mg/l.
	EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 9 / 11

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070704*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*
150104
150102

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE; AUCUNE COMBUSTION INDÉPENDANTE N'ENTRETIENT CONFORMÉMENT À UN ADR 2.2.3.1.1. REMARQUE 1

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels)

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE; AUCUNE COMBUSTION INDÉPENDANTE N'ENTRETIENT CONFORMÉMENT À UN ADR 2.2.3.1.1. REMARQUE 1

Transport maritime selon IMDG NO DANGEROUS GOODS; NO INDEPENDENT BURN MAINTAINED IN ACCORDANCE WITH IMDG 2.3.1.3.

Transport aérien selon IATA NO DANGEROUS GOODS; NO INDEPENDENT BURN MAINTAINED IN ACCORDANCE WITH IATA 3.3.1.3.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 10 / 11

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	18,6 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 22.09.2015, Révision 16.06.2015

Version 02. Remplace la version : 01

Page 11 / 11

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Eye Irrit. 2

SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

SECTION 2 ajouté: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 2 ajouté: H315 Provoque une irritation cutanée.

SECTION 2 ajouté: Skin Irrit. 2

SECTION 2 supprimé: H226 Liquide et vapeurs inflammables.

SECTION 2 ajouté: Ausrufezeichen

SECTION 2 supprimé: Flam. Liq. 3

SECTION 2 supprimé: Flamme

SECTION 2 ajouté: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 4 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 4 ajouté: Effets irritants

SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 7 ajouté: Empêcher les infiltrations dans le sol.

SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

SECTION 8 ajouté: En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

SECTION 8 ajouté: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection.

SECTION 8 ajouté: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

SECTION 8 ajouté: Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 8 ajouté: Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

SECTION 8 ajouté: En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection.

SECTION 8 ajouté: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

SECTION 8 ajouté: Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9 ajouté: (aucune combustion indépendante n'entretient)

SECTION 11 ajouté: Irritant

SECTION 11 ajouté: Irritant

SECTION 12 ajouté: Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

SECTION 12 ajouté: Non à classier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.



Copyright: Chemiebüro®

